



“L’expérience de la Société du Grand Paris est très importante pour nous, car elle nous permet d’asseoir notre propre stratégie en matière d’économie circulaire.”

FRANCK ROUSSEAU
**DIRECTEUR DES TERRASSEMENTS
 CHEZ SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE**



“À seulement 50 km du Grand Paris Express se construit un autre projet d’aménagement hors-norme : le Canal Seine-Nord Europe. Celui-ci permettra, dès 2030, de traverser les Hauts-de-France par voie fluviale, ce qui représentera chaque année un million de camions en moins sur les routes. Bien entendu, avec 70 millions de mètres cubes de terrassements, nous avons une responsabilité en matière

de gestion vertueuse des déblais. C’est un enjeu que nous partageons avec la Société du Grand Paris ; de ce fait, nos chemins se sont croisés assez naturellement. Depuis l’été 2019, nous échangeons tous les mois en visioconférence entre maîtres d’ouvrage, afin de mettre en commun nos connaissances et nos bonnes pratiques. Nous avons discuté de l’évolution des réglementations,

des filières de valorisation des terres, ou encore de stratégies d’achats à dimension durable. Nos contacts sont très dynamiques et l’on observe une réelle volonté, de part et d’autre, de progresser ensemble. Parmi les futurs sujets abordés figure l’éventualité d’un partage de T-Rex, l’outil numérique développé pour le Grand Paris Express, qui permet de localiser les déblais en temps réel.”



“Travailler en lien avec des administrations et des entreprises, c’est indispensable si l’on souhaite avoir une vision complète et actuelle du trafic de déchets.”

SÉBASTIEN CASSORÉ
**CHEF D’ESCADRON, DIVISION STRATÉGIE ET ANALYSE AU
 SEIN DE L’OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LES ATTEINTES
 À L’ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ PUBLIQUE**



“Les chantiers, tels que ceux du Grand Paris Express, génèrent une quantité importante de déchets de construction, qu’il est nécessaire d’amener vers des installations de traitement adaptées. On constate pourtant que ce circuit peut attirer certains sous-traitants malintentionnés, abandonnant les terres qui leur ont été confiées dans des dépôts sauvages afin de réaliser des bénéfices, par exemple. Une

des missions des 150 agents de l’Oclaesp est de repérer et de lutter contre ce type de délinquance, susceptible en outre de polluer les sols. En cela, un partenariat comme celui signé avec la Société du Grand Paris, en juin 2022, est très précieux. Il nous permet de bénéficier d’une remontée d’informations supplémentaire depuis le terrain, de façon à voir émerger les phénomènes et à agir avec un maximum

de réactivité. Il constitue, d’autre part, une occasion de partager notre savoir-faire avec le maître d’ouvrage, à travers notamment des formations orientées sur certains points d’attention. Entre notre démarche commune avec la Société du Grand Paris et sa proactivité en matière de suivi des déchets, nous n’avons pas eu besoin à ce jour d’ouvrir de dossier judiciaire, mais nous restons tous très vigilants.”